

## COMMUNE DE PETITE FORET

Décision N°DEC24-53D

1.1 Marchés publics

### AVENANT N°2 AU MARCHÉ D'INSERTION PORTANT SUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE LA VILLE DE PETITE-FORET

Le Maire de la commune de Petite-Forêt,

**VU** l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** l'article R2194-8 Code de la commande publique,

**VU** la délibération n°20-07-17 du Conseil municipal en date du 23 juillet 2020,

**CONSIDÉRANT** le marché d'insertion portant sur l'entretien des espaces verts, contracté avec l'association CAPEP sise, 75 bis rue Jean Jaurès, 59410 ANZIN, en date du 27/12/2021,

**CONSIDÉRANT** qu'en fonction des besoins de la collectivité, il convient de prendre un avenant permettant de diminuer ou d'augmenter la superficie entretenue, telle que prévue au Bordereau de Prix Unitaire,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient par ailleurs de préciser que le paiement effectué sera basé sur le prix unitaire au m<sup>2</sup> prévu au BPU.

#### DÉCIDE

**Article 1 :** de signer l'avenant n°2 au marché d'insertion relatif à l'entretien des espaces verts, permettant à la collectivité de diminuer ou d'augmenter la superficie entretenue, telle que prévue au Bordereau de Prix Unitaire et d'ajouter que le paiement sera effectué selon le prix unitaire au m<sup>2</sup>, prévu audit BPU,

**Article 2 :** que les autres termes du marché demeurent inchangés,

**Article 3 :** La présente décision figurera au registre des décisions municipales et ampliation sera transmise à :

- Madame la Directrice Générale des Services,
- Le Trésorier Principal,
- L'Association CAPEP

Le Maire



Sandrine GOMBERT

Acte notifié et/ou mis en ligne le : 24/10/2024

Le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille, dans un délai de 2 mois, à compter de sa notification et/ou de sa mise en ligne ; saisine possible par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Le Maire,



Sandrine GOMBERT